



Infos n° 93

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Spécial Bac Pro 3 ans

Paris, le 26 mai 2008

Les organisations syndicales ont découvert en novembre 2007 les projets ministériels qui définissaient comme premier objectif 25% de sections BEP transformées en 2nd professionnelles dès la rentrée 2008 et extension en 2009.

Une intersyndicale de l'Enseignement Professionnel s'est tout de suite mise en place pour refuser ces projets. Quelques syndicats ont rapidement quitté l'Intersyndicale pour aller signer un protocole pensant engranger des avantages, du fait d'être les seuls consultés sur la voie professionnelle.

Le SNUEP Fsu, avec la CGT, FO et SUD, a préféré maintenir l'Intersyndicale et refuser ce protocole qui n'offrait aucune garantie, ni pour les personnels, ni pour les élèves. Les collègues nous ont confortés dans cette décision en dénonçant les mesures ministérielles et en manifestant.

Depuis des syndicats ont quitté la table des « négociations » ou refusent de signer le protocole d'accord sur la rénovation de l'enseignement professionnel, document final ratifiant les négociations. Ils valident une fois encore nos positions et notre stratégie. Le ministère ne peut ignorer que ceux qui sont restés aux négociations sont aujourd'hui minoritaires dans la profession et les élections professionnelles de décembre trancheront.

Bac Pro 3 ans

Protocole de discussion : relevé de conclusions du 30 avril 2008

Le ministre, « fort » de la caution de trois syndicats seulement, compte faire appliquer la généralisation du Bac Pro trois ans. Notez que plusieurs syndicats signataires viennent de claquer la porte, convaincus du « carcan » du protocole laissant un seul syndicat enseignant jouer double jeu vis-à-vis de ses adhérents et des collègues descendus dans la rue.

De plus, les chiffres sont têtus

Quelques chiffres officiels

- Depuis 1985 : 354 LP ont été supprimés.
- Entre 1993 et 2006, 3 388 classes de LP ont été fermées.
- En 1980 : 773 204 élèves étaient inscrits en LP.
- En 2006, ils ne sont plus que 719 666.
- CAP : 457 916 élèves préparaient un CAP en LP, ils ne sont plus que 91 960 en 2006.
- BEP : en 1990, il y avait 452 198 élèves, ils sont 415 757 en 2006.

Le ministre continue aujourd'hui avec la suppression des classes de BEP à la rentrée 2009 !

Faut-il rappeler que le BEP est à la base de conventions collectives et de statuts, alors que le bac pro (13 ans après sa création) n'est reconnu que dans une minorité de conventions collectives ?

Faut-il rappeler que le BEP permet la poursuite d'études en bac pro 2 ans, puis vers un BTS ce que permet difficilement le CAP.

Que cherche le gouvernement ? Que de plus en plus d'élèves aillent le plus vite possible vers l'insertion, vers l'apprentissage ? N'y a-t-il pas aussi un risque d'augmenter le nombre des décrocheurs sans diplôme ?

Pour les élèves, c'est clair : on les laisse sur le carreau. On leur enlève 900 heures de cours pour préparer le même diplôme.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°93

- 1 -

Et pour les enseignants ?

Extrait du point 4 du relevé de conclusion

4.1 La formation initiale et continue des PLP et des enseignants non titulaires exerçant au sein de l'enseignement professionnel.

4.1.1 Pour les stagiaires et les néo titulaires, ce sont les stages en entreprise et les stages en responsabilité prévus par le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres qu'il conviendra, en liaison avec les IUFM, de faire vivre en les orientant vers la meilleure connaissance et appropriation de cette rénovation.

4.1.2 Pour les enseignants exerçant déjà au sein de la voie professionnelle, la formation continue doit les mettre en situation d'être partie prenante de la rénovation de la voie professionnelle. (...) Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement et de formation seront proposés au niveau académique afin de contribuer à la résorption de la précarité. Il s'agit, en facilitant l'accès à la VAE des personnels enseignants non titulaires, de leur permettre l'obtention des titres universitaires nécessaires à leur candidature aux concours de PLP. (...) La DGRH procédera à une analyse quantitative et qualitative approfondie du corps des PLP ; parallèlement une étude à moyen terme conduite par les services de la DGESCO et ceux de la DGRH permettra d'améliorer la gestion prévisionnelle du corps de PLP en s'appuyant sur la projection de l'évolution de l'offre de formation prévue au sein des académies.

4.2 Les modalités d'exercice des fonctions des PLP seront repensés au moment de la mise en œuvre de cette rénovation qui, en conduisant plus d'élèves au baccalauréat, engendrera plus de poursuites d'études, en BTS notamment. Il s'agira de leur reconnaître expressément la possibilité d'enseigner en post-baccalauréat et en IUFM. Il s'agira de leur reconnaître expressément la possibilité d'enseigner en post-baccalauréat et en IUFM. Il s'agira aussi de reconnaître la spécificité des tâches qu'ils accomplissent.

Le Ministère leur demande de s'investir en « s'appropriant la rénovation », en devenant les artisans de cette réforme de l'enseignement professionnel public.

Il suffit de relire le nombre de postes mis aux concours des PLP pour être convaincu de la vacuité de ses lignes. De plus, qu'est-ce que la proposition de l'administration, en terme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour les PLP ?

- Il s'agit d'abord de répondre aux besoins de l'administration : mutations, transformation du métier, compétences. L'Etat répond sur deux niveaux : fonctions (domaines d'activité) et champs (groupe d'activités). Et ce serait une attente partagée des PLP ?
- Après les compétences collectives, il s'agit d'aborder les compétences individuelles : formation, recrutement, reclassement, mobilité, VAE. Ce sera à l'Etat de fixer les objectifs à atteindre.

Est-ce le rôle du syndicat d'accompagner toutes ces mesures ?

Le Ministère leurre les collègues en leur faisant miroiter la possibilité d'enseigner en classes de BTS ou en IUFM.

Une infime minorité de PLP seraient concernés. Il s'agit d'une cerise sur le gâteau pour 1% des collègues.

Ce n'est pas ce genre de revalorisation que le SNUEP-FSU souhaite pour la profession.

Le SNUEP-FSU ne pense pas que les axes de cette rénovation de la voie professionnelle permettent de lutter contre les sorties sans diplôme, ni même d'augmenter le nombre de jeunes accédant au bac professionnel.



Pour les élèves, c'est « réglé », selon le ministère. Pour les PLP, le gouvernement préparerait un « bonus » pour quelques-uns seulement (accès à l'enseignement supérieur). Et pour les autres, qui resteront en LP, on fabrique dans l'urgence les référentiels en ouvrant une large consultation sur les programmes des enseignements généraux des baccalauréats professionnels en trois ans. Cette consultation, qui se terminera le 9 juin 2008, est disponible sur le site EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr>).

Cette consultation était initialement prévue pour une réforme des contenus des enseignements généraux pour quatre années d'études (BEP, BAC PRO) sur d'autres projets.

Communiqué du SNUEP-FSU du 16 mai 2008

CONSULTATION SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT GENERAL DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS EN TROIS ANS

Le **SNUEP** rappelle son hostilité à la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans car elle engendre la fermeture des sections de BEP et donc entraîne la suppression automatique d'une année d'enseignement pour les élèves qui s'orienteront vers la voie professionnelle. Il s'agissait donc pour le Ministère de compacter quatre années d'étude en trois seulement et donc de revoir l'intégralité des contenus des enseignements généraux en les adaptant à cette réforme.

La majorité des Professeurs de Lycée Professionnel considère qu'un nombre non négligeable d'élèves doit pouvoir disposer au sortir de la classe de troisième de sections de niveau V afin de ne pas négliger les disciplines fondamentales pour s'orienter positivement vers un baccalauréat professionnel.

Réduire les horaires et les contenus de l'enseignement n'est donc pas la meilleure façon d'aboutir à cet objectif.

Les projets confirment que la classe de seconde professionnelle sera une classe de détermination avec toutes les conséquences que l'on devine.

La méthode qui consiste à demander soit des contributions individuelles, soit des contributions collectives au sein de dispositifs mis en place par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale concernés, dans chaque Académie, n'est pas de nature à répondre à nos attentes car le débat sur l'opportunité de la réforme est loin d'être clos !

Il est clair qu'il s'agit pour le Ministère d'enclencher une vitesse supérieure alors que sur le terrain la contestation est grande face à des mesures dont le seul objectif est l'économie de moyens.

Le Ministre reste donc sourd à la demande de la plupart des partenaires d'arrêter la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans et souhaite valider rapidement les programmes d'enseignement correspondants.

Dans le cadre de cette consultation, le SNUEP rappellera ses positions, mais s'exprimera sur les contenus proposés dans chaque discipline d'enseignement général.

Il continuera à demander que de véritables discussions sur l'avenir de la voie professionnelle soient engagées dans un double objectif : une réelle valorisation du Baccalauréat Professionnel et des dispositions visant à donner un avenir professionnel solide à des élèves qui ne pourront pas s'insérer dans le cursus proposé par le Ministre.

Le SNUEP ne se résoudra pas l'exclusion des élèves les plus en difficulté et à leur orientation vers une nouvelle mouture de l'apprentissage junior (*rebaptisé DIMA*, dispositif d'initiation aux métiers en alternance, *dans la circulaire de rentrée 2008*).

Le Secrétariat National du SNUEP-FSU



BAC PRO 3 ANS ?

PROTOCOLE D'ACCORD ET ANALYSE DU SNUEP ORLEANS-TOURS:



En supprimant des dizaines d'heures de cours ! Quelle valeur aura le BEP ? Le Bac Pro sera également dévalorisé.

Du CAP au BTS, c'est le lycée des métiers avec en prime l'apprentissage qui remplacera des postes de PLP par des postes gagés

Bonne occasion de revoir le statut des PLP par la même occasion. Polyvalence, annualisation de services...

"La valorisation de la voie professionnelle, qui scolarise un tiers des lycéens français, passe par une rénovation sans précédent et une nouvelle étape de réorganisation.

Le nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, les conditions d'insertion des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V, le taux d'accès limité aux diplômes professionnels de niveau IV, l'augmentation du niveau général de qualification nécessaire à l'insertion professionnelle ainsi que le constat que de plus en plus de jeunes titulaires d'un niveau IV poursuivent des études supérieures ont amené le ministre de l'Éducation nationale à proposer une réforme de la voie professionnelle.

Des réunions tenues à la suite de la signature du protocole de discussion le 18 décembre 2007 entre le ministre de l'Éducation nationale et 5 organisations syndicales (Snetaa-EIL, Sgen-CFDT, SE-Unsa, SNPDEN-Unsa, I&D-Faen) ont conduit à la rédaction d'un relevé de conclusions, annexé à ce protocole d'accord.

Suite au relevé de conclusions, le ministre et les organisations signataires actent les principes d'évolution de la voie professionnelle autour de trois objectifs :

- **revaloriser la voie professionnelle** pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes et augmenter le niveau général des qualifications: valoriser la voie professionnelle en tant que **parcours du CAP au BTS**; assurer à tous les jeunes la préparation d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP); créer un cycle de référence de baccalauréat professionnel en trois ans; individualiser les parcours; **développer les passerelles entre les formations de niveau V et IV et entre les voies professionnelle, générale et technologique**; garantir dans chaque bassin de formation la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V correspondant aux champs professionnels des baccalauréats professionnels qui y sont enseignés;

- valoriser la voie professionnelle **en rénovant l'orientation: permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège** en instituant des parcours de découverte des métiers dès la classe de cinquième;

- accompagner les personnels dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Au niveau national, la rénovation s'organisera à partir des bases suivantes :

1- Définition des modalités pédagogiques de mise en œuvre des baccalauréats professionnels en trois ans, et notamment celles relatives à la **prise en compte du rythme d'apprentissage des élèves (conditions d'organisation des modules de remédiation, tutorat, aide individualisée)**.

2- **Définition des horaires de référence correspondant aux enseignements prévus dans les référentiels des diplômes**, au projet pédagogique des établissements et aux moyens organisationnels des équipes enseignantes.

3- **Définition des modalités de certification** (et notamment celles relatives au contrôle en cours de formation et aux épreuves terminales).

4- **Définition des modalités d'exercice des fonctions des PLP** et de reconnaissance de leurs missions qui devront permettre: d'instituer une indemnité spécifique d'enseignement en terminale professionnelle, de reconnaître le suivi du CCF, la mise en cohérence des indemnités de professeur principal, d'exercer dans l'enseignement supérieur. Les modalités précédemment définies serviront de base à la réflexion sur le métier d'enseignant. Dans ce cadre notamment, un groupe de travail réfléchira aux conditions de carrière, notamment en lien avec l'enseignement supérieur.

En outre, **les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi dont la configuration sera déclinée en académies.**"

Pour combien de temps ? La réforme des lycées est en préparation. Que deviendront la voie technologique et ses enseignants ?

Orientation de plus en plus précoce. Retour en arrière !

Aux enseignants donc de palier la suppression d'une année de formation

Toujours rien pour la rentrée 2008, aux enseignants d'assumer la réforme du ministre

Comment peut-on signer un tel accord ?

Ceux qui acceptent la généralisation en 2009 seront consultés, les autres exclus : Vive le dialogue social !



Déclaration des revenus 2007

Cotisation syndicale

Taux de réduction : 66 % du montant de la cotisation syndicale. La cotisation versée au SNUEP donne droit à la réduction d'impôt, sauf si vous optez pour la déduction des frais réels. Dans ce cas, vous devez déclarer l'intégralité du montant de votre cotisation dans le calcul de vos frais réels.

Frais réels ou déduction forfaitaire de 10 % ?

Calculs fastidieux mais toujours utiles pour choisir la bonne option. A chacun de faire le choix de la solution la plus avantageuse.

Si vous choisissez la déclaration des frais réels :

A vous de justifier le caractère professionnel des dépenses déclarées dans une lettre sur « papier libre »,

A vous de conserver pendant trois ans les justificatifs.

Sont déductibles :

- les frais de déplacements domicile -travail
- les frais de double résidence
- les frais de formation professionnelle
- les dépenses liées à l'utilisation professionnelle d'une partie du logement
- le mobilier et le matériel informatique

Et les TZR ?

Les ISSR* sont des remboursements de frais : elles ne sont pas imposables et donc n'ont pas à être déclarées si vous choisissez la déduction forfaitaire de 10 %.

Par contre, si vous choisissez l'option « frais réels », vous devez indiquer le montant des indemnités perçues au titre de l'année 2007. Un oubli sera sanctionné par des pénalités et par la perte de l'abattement de 20 % sur le montant non déclaré, augmenté d'une pénalité correspondant à 0,4 % par mois de retard dans le paiement des sommes dues.

* Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement

** Pour connaître le nombre d'heures à déclarer, lire le BO des impôts n° 114 du 26/06/01.

*** Joindre un RIB ou RIP à votre déclaration de revenus 2007

Prime pour l'emploi

C'est quoi ?

La prime pour l'emploi (PPE) est une aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle. Elle est attribuée aux personnes ayant exercé une activité professionnelle, salariée ou non. Attention, elle est soumise à des conditions de revenus.

Qui est concerné ?

Les personnels qui exercent à temps partiel ou qui n'ont travaillé qu'une partie de l'année.

Que faire pour la percevoir ?

Pour en bénéficier, vous n'avez qu'à compléter les cases AX à DX ou AV à DV selon que votre activité était à temps plein ou à temps partiel sur votre déclaration de revenus 2007. Le nombre d'heures payées figurent soit sur votre bulletin de paye soit sur votre contrat de travail.

N'oubliez pas de remplir les cases prévues, vous y avez peut-être droit.

Par exemple, si vous avez été recruté(e) au 1^{er} septembre 2007 pour un emploi à temps complet, le nombre d'heures travaillées est de 607 heures**. La PPE est calculée automatiquement à partir des informations que vous indiquez sur votre déclaration de revenus.

Comment la recevoir ?

L'avis d'imposition que vous recevrez indiquera le montant de la PPE.

Si vous êtes imposable, la PPE vient en déduction du montant à payer.

Si vous n'êtes pas imposable, l'intégralité de la prime vous est versée par chèque ou par virement***.

Heures supplémentaires

C'est le moment de les refuser ! C'est le moment d'agir.

Dans les prochains jours, vont se tenir les conseils d'enseignement pour procéder à la répartition des services pour la rentrée 2008.

A nous tous d'organiser le refus collectif d'heures supplémentaires en recherchant, pour chaque discipline, l'accord de tous, chaque fois que c'est possible, pour exiger la création d'un poste ou d'un bloc horaire.

Jouant cyniquement avec notre pouvoir d'achat, le ministère fait le pari que le flot d'HSA sera absorbé.

A nous de faire la démonstration qu'il n'en est rien, que la rentrée sera difficile et que d'autres choix s'imposent.



Signez la pétition (page 6)

« Un avenir ouvert et des orientations ambitieuses pour tous les jeunes »

Investir dans l'Education c'est miser à long terme sur la formation et la culture pour dynamiser le développement économique et social.

Mais l'Etat au contraire se désengage, en supprimant des postes, en diminuant les horaires, en réduisant les savoirs, en abaissant le niveau d'exigence pour les élèves les plus fragiles.

Avec les projets ministériels, ce sont les options, la variété des modes d'entrée dans les apprentissages qu'on ampute, ce sont les diplômes nationaux qu'on attaque, ce sont les choix d'orientation qu'on limite.

La question du parcours des élèves doit être centrale parce que la préoccupation de la meilleure voie de réussite pour chacun est une exigence démocratique, une nécessité sociale.

Mais, aujourd'hui, le premier objectif du gouvernement c'est surtout que l'appareil de formation coûte moins cher en imposant les cheminements les plus rapides possibles !

Quel avenir pour ceux qui sont en difficulté et auraient besoin de temps, d'aides spécifiques données par des personnels qualifiés de l'Education Nationale (Conseillers d'orientation-psychologues, psychologues scolaires, enseignants spécialisés des RASED, personnels de vie scolaire, assistants sociaux..) ?

Tout cela est jugé trop coûteux et inutile. La mise en place d'orientations pré-professionnelles dès la 5^{ème} débouchant sur de simples certifications régionales adaptées aux débouchés locaux et immédiats leur sera proposée !

Quel avenir pour ceux qui ont besoin de l'appui d'un co-psy suffisamment disponible pour les aider à développer des motivations pour leurs études, à tracer progressivement les contours de celui ou celle qu'ils aimeraient devenir, à trouver dans leurs projets les ressources nécessaires pour avoir envie d'apprendre. Qui pourra les accompagner pour leur permettre de surmonter le poids des déterminismes de tous ordres, d'approcher la réalité des métiers et d'oser des orientations ambitieuses ? Des professeurs débordés par la multiplication des tâches qu'on veut leur imposer tenteront de les accompagner. Les insatisfaits et les plus fortunés pourront toujours se payer les services de « coachs » privés mais sans aucune garantie ni de qualification, ni de respect déontologique.

Quel avenir pour ceux qui souhaitent disposer de conseils et d'informations objectives et fiables ? Les fédérations patronales et le secteur marchand y pourvoiront en fonction de leurs intérêts et non des aspirations des jeunes et de leurs familles !

MAIS, est- ce l'Ecole que nous voulons ?

Parents, personnels de l'Education Nationale, étudiants, lycéens, élus

Vous qui n'acceptez pas l'externalisation et la privatisation de tout ce qui peut l'être dans l'Ecole , en particulier le champ du suivi individualisé, du conseil, de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir, de l'information sur l'orientation, soutenez avec nous cet appel pour que

- L'Education reste une priorité nationale, demeure également ambitieuse pour tous les jeunes, sur tout le territoire et débouche sur des emplois qualifiés et stables,
- L'orientation ne soit pas réduite à une gestion des flux essentiellement déterminée par l'origine sociale mais soit inscrite dans une perspective de développement maximal des capacités de chacun grâce à des voies diversifiées et des passerelles multiples,
- Les résultats des travaux de recherche sur l'Education et l'orientation éclairent la réflexion pédagogique et soient pris en compte dans les réformes
- Nul ne puisse s'improviser conseiller d'orientation mais que cette mission continue à être confiée à des psychologues de l'Education Nationale beaucoup plus nombreux, dotés d'une formation et d'une qualification spécifiques, membres des équipes pluri professionnelles des établissements au service des jeunes et des parents, travaillant en complémentarité avec les enseignants,



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°93

- Soit préservé le réseau des CIO, premiers services publics de proximité de l'Education Nationale gratuits et compétents pour l'information et le conseil sur la scolarité et l'orientation.

Exigeons une autre conception de l'orientation et les moyens d'assurer à tous les jeunes un avenir ouvert et des orientations ambitieuses.

NOM	Prénom	Qualité



Toute l'info sur www.snuep.com
 Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
 ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
 ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°93